

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : RD71a - RD16 - RD17d, Alleins - Convention d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier départemental

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver la convention d'entretien et d'exploitation partiels des 3 carrefours giratoire réalisés par la Commune d'Alleins sur le domaine public routier départemental de la RD71a du PR 0+200 au PR 0+280, de la RD16 du PR 31+410 au PR 31+510 et de la RD17d du PR 11+390 au PR11+490.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée